

centimes (14,827 fr. 84 c.), pour couvrir les dépenses résultant de l'installation de nouvelles collections d'antiquités au musée royal d'armures . fr. 14,827 84

Cette somme sera ajoutée à l'article 76 du budget de 1879.

5° *Carte géologique de la Belgique.* — Cinq cents francs (500 fr.), pour les frais de l'autographie des notes de voyage de feu M. Dumont relativement à la carte géologique de la Belgique. fr. 500 »

Cette somme sera ajoutée à l'article 81 du budget de 1879.

6° *Idem.* — Six mille quarante-deux francs deux centimes (6,042 fr. 2 c.) pour les frais d'impression des textes des levés exécutés en 1878 par les géologues non fonctionnaires du musée royal d'histoire naturelle. . . fr. 6,042 02

Cette somme sera ajoutée à l'article 51 du budget de 1879.

7° *Frais de l'administration dans les provinces.* — Quatre cents francs (fr. 400) pour couvrir l'insuffisance du crédit de 1879 affecté à la rémunération des employés et gens de service des administrations provinciales . fr. 400 »

Cette somme sera ajoutée à l'article 10 du budget de 1879.

Total. . . fr. 24,979 70

Art. 2. Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1879.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

**161. — 15 MAI 1880. — LOI allouant un crédit spécial de 100,000 francs au ministère de l'intérieur pour la confection**

(1) *Session de 1879-1880.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 avril 1880, p. 193. — Rapport. Séance du 23 avril, p. 208.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 5 mai 1880, p. 1015-1016.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 10 mai 1880, p. 12.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 11 mai 1880, p. 148.

*des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux* (1). (Monit. du 16 mai 1880.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est alloué au ministère de l'intérieur un crédit spécial de cent mille francs (fr. 100,000), destiné à venir en aide aux communes dans les frais de confection des tables des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an v de la république française.

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

**162. — 15 MAI 1880. — LOI ouvrant un crédit spécial de 830,000 francs au département des finances pour la frappe de monnaies divisionnaires d'argent et la transformation de pièces de 5 francs en médailles commémoratives du jubilé national** (2) (Monit. du 19 mai 1880.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est alloué au département des finances un crédit spécial de huit cent trente mille francs (fr. 830,000) destiné à couvrir :

A. La dépense à résulter de l'achat de 4,175 kilogrammes d'argent fin nécessaires à la fabrication de monnaies divisionnaires, à concurrence d'une valeur nominale d'un million de francs ;

(2) *Session de 1879-1880.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 27 avril 1880. — Rapport. Séance du 5 mai, p. 215.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 8 mai 1880, p. 1052.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 11 mai 1880, p. 12.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 11 mai 1880, p. 146.

**B.** Les frais de fabrication de ces monnaies;

**C.** Les frais de transformation de 100,000 pièces belges de 5 francs en médailles de même poids et même titre destinées à consacrer le souvenir du 50<sup>e</sup> anniversaire de notre indépendance.

**Art. 2.** Ce crédit sera couvert par le produit des fabrications et transformations prévues à l'article 1<sup>er</sup>.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

**163. — 15 MAI 1880. — Liste des brevets (nos 1145 à 1525) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 26 mai 1880.)**

**164. — 18 MAI 1880. — LOI allouant des crédits supplémentaires au budget du ministère de l'instruction publique pour l'exercice 1879 et un crédit spécial de 40,000 francs (1). (Monit. du 20 mai 1880.)**

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le budget du ministère de l'instruction publique, pour l'exercice 1879, fixé par la loi du 31 mars de la même année, est augmenté de cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-treize francs quatre-vingts centimes, pour payer les dépenses suivantes.

1<sup>o</sup> *Bulletin du ministre de l'instruction publique.* — Deux mille francs pour payer les frais de la publication

du Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique, pour les six derniers mois de l'année 1878. . . . . fr. 2,000

Cette somme sera ajoutée à l'article 3 du budget de 1879.

2<sup>o</sup> *Matériel des universités de l'Etat.* — Soixante et onze mille trois cent soixante et dix francs, pour payer les dépenses relatives au matériel des universités de l'Etat, énumérées ci-après :

1<sup>o</sup> Université de Gand :

**A.** Travaux et achats de collections et d'instruments pour les musées, les salles de laboratoires et les cabinets des professeurs;

**B.** Eclairage des nouveaux locaux à l'hôpital et des salles de l'université;

**C.** Renouvellement partiel de la décoration de la Rotonde. Soit un total de. . . . . fr. 19,770

2<sup>o</sup> Université de Liège;

**A.** Complément de la dépense d'une cloche à gaz, conduites et accessoires, autres frais;

**B.** Impression du rapport de M. Gussenbauer;

**C.** Achat du mobilier pour la salle de dessin et pour combler les lacunes existantes dans les collections des bibliothèques;

**D.** Achat d'appareils et de collections d'instruments pour différents cours;

**E.** Achat de mobilier pour les laboratoires, soit ensemble. . . fr. 51,600

Ces deux sommes seront ajoutées à l'article 13 du budget de l'exercice 1879.

3<sup>o</sup> *Inspection de l'enseignement primaire.* — Quinze cents francs pour parer à l'insuffisance du crédit pour l'inspection civile de l'enseignement primaire en 1879. . . . . fr. 1,500

Cette somme sera ajoutée à l'article 34 du budget de l'exercice 1879.

4<sup>o</sup> *Surveillance de bâtiments d'école en construction.* — Soixante-neuf francs quatre-vingts centimes, pour payer aux héritiers de feu M. le conducteur principal d'Aguilar une indemnité pour la surveillance de bâtiments d'école en construction, en 1877. . . . . fr. 69 80

Cette somme formera l'article 43 du budget de l'exercice 1879.

(1) *Séance de 1879-1880.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séances du 20 janvier 1880, p. 155-156. — Rapport. Séance du 6 avril, p. 191. *Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 3 mai 1880, p. 1009-1010.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 10 mai 1880, p. 14.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 11 mai 1880, p. 152-153.